

# Dispositifs d'accompagnement et d'aide juridiques



## Le CDAD : Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle

Le CDAD a en charge de promouvoir l'accès au droit dans le département de la Moselle. Les actions du CDAD, en partenariat avec l'Etat, les collectivités territoriales, les professions judiciaires et les associations, ont pour but de remédier aux inégalités devant l'accès à la connaissance des règles de droit et de participer à la cohésion sociale. Ces actions se déroulent notamment dans les structures d'accès au droit du département (Maisons de Justice et du Droit, Points d'Accès au Droit, etc.).

Au sein du Tribunal Judiciaire de Sarreguemines, dans un bureau à proximité de l'accueil, des avocats du Barreau de Sarreguemines assurent des permanences juridiques gratuites, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois, de 8h30 à 11h30, sur RDV au 03 87 95 48 23. L'association CIDFF de Moselle Est assure également des permanences d'accès au droit gratuites, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois de 13h30 à 16h30, sans rendez-vous.



L'objectif de ces permanences gratuites et confidentielles est :

- d'accueillir, écouter et analyser la demande,
- de délivrer une information juridique complète,
- d'informer les usagers sur les démarches d'aide juridictionnelle et d'apporter une aide pour la consultation et la rédaction de dossiers,
- d'orienter vers d'autres intervenants, notamment vers un médiateur, un conciliateur de justice ou une association spécialisée (famille, surendettement, travail, logement, étrangers, consommation, etc.).

**Ces permanences sont ouvertes à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite.**

**CDAD de la Moselle - Tél. : 03 87 56 83 82 ou 06 07 41 56 86**  
**Courriel : [cdad-moselle@justice.fr](mailto:cdad-moselle@justice.fr)**  
**Site Internet : [www.cdad-moselle.justice.fr](http://www.cdad-moselle.justice.fr)**

## L'association Proximité

L'Association Proximité remplit une mission de service public sur le périmètre de la Moselle Est dans les domaines de l'aide aux victimes, qui constitue sa vocation initiale et sa mission prioritaire, ainsi que la médiation pénale, la médiation familiale, le contrôle judiciaire et la permanence d'orientation pénale instituée pour permettre le recours aux enquêtes sociales rapides.



**Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) :** situé à l'accueil du Tribunal Judiciaire de Sarreguemines. Les jours d'audience correctionnelle : lundi, mercredi, vendredi de 08h30 à 11h30. Centre de Médiations (familiales - pénales) : tous les jours jusqu'à 21h00. Le samedi jusqu'à 17h00.

**Siège social :** 15, place du Chanoine Kirch 57200 SARREGUEMINES.  
Ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.  
Tél. : 03 87 95 06 06 - Fax : 03 87 95 74 71 - Portable : 06 85 75 17 74.  
Courriel : [ass.proximite@orange.fr](mailto:ass.proximite@orange.fr)

## Le CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles



Appartenant au réseau national des Centres d'Information des Droits des Femmes, le CIDFF de Moselle secteur Est, dont le siège se situe à Forbach, œuvre en faveur de l'accès aux droits et de la promotion de la pleine citoyenneté, à travers la mise à disposition du public d'un lieu neutre et gratuit d'accueil, d'écoute et de réponses personnalisées délivrées par des juristes.

Siège social : Mairie de Forbach - Avenue St Rémy 57600 FORBACH  
Tél : 03 87 84 31 25 - courriel : [cidff57juristes@gmail.com](mailto:cidff57juristes@gmail.com)

**Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles propose les trois services suivants :**

- un service d'informations juridiques ;
- un service d'aide aux victimes dont la mission est de soutenir et guider les personnes victimes d'infractions pénales dans leurs démarches ;
- un service emploi et formation des femmes.

Une informatrice juridique assure quotidiennement des permanences juridiques à la Mairie annexe de Welferding mais également deux fois par semaine au Tribunal Judiciaire de Sarreguemines, une fois par mois à la Mission Locale de Sarreguemines et deux fois par mois à la Maison d'arrêt de Sarreguemines.

**Les permanences juridiques et d'aide aux victimes sur le secteur de Sarreguemines sont assurées de la manière suivante :**

> **SARREGUEMINES : Mairie annexe Welferding - 15 place du Chanoine Kirch 57200 SARREGUEMINES (sur rendez-vous).**

- Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> mardis de 14h00 à 17h30, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> du mois), le jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.  
Tél. : 09 52 04 51 48 - Courriel : [cidff.antenne.sarreg@free.fr](mailto:cidff.antenne.sarreg@free.fr)

> **Tribunal Judiciaire de SARREGUEMINES (Box 4) Tel. : 03 87 28 31 11 (ligne directe) (de préférence sur rendez-vous).**

- Permanence d'aide aux victimes (box 4) : les mardis de 9h00 à 12h00.  
- Permanence point d'accès au droit (box 4) : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 13h30 à 16h30.  
- Permanence d'aide aux victimes (box 4) : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis et jeudis (box 4) de 13h30 à 16h30.

> **Mission Locale de SARREGUEMINES :** une demi-journée par mois selon un calendrier établi en accord avec la Mission Locale (RDV pris par la ML)

> **Maison d'arrêt de SARREGUEMINES :** les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis de 14h00 à 17h30 (entretiens individuels de 14h00 à 16h00 et informations collectives destinées aux nouveaux arrivants de 16h15 à 17h30).

Outre les permanences, l'association assure également des interventions collectives au sein des établissements scolaires, collectivités, centres sociaux sur les thèmes liés aux droits, aux inégalités hommes/femmes et à la lutte contre toutes formes de discriminations sexuelles et sexistes.

### Tribunal Judiciaire de Sarreguemines

Place du Général Sibille BP 71129 - 57216 SARREGUEMINES Cedex  
Tél. : 03 87 28 31 00 / [accueil-sarreguemines@justice.fr](mailto:accueil-sarreguemines@justice.fr)  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

### Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) à l'accueil du Tribunal Judiciaire

Le Bureau d'aide aux victimes accueille gratuitement et sans rendez-vous les victimes d'infractions pénales qu'elles aient ou non déposé plainte afin de leur permettre de

disposer d'informations en vue de l'indemnisation de leurs préjudices.  
Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30.  
Mardi de 9h00 à 12h00 jeudi de 13h30 à 16h30.

### Ordre des Avocats du Barreau de Sarreguemines

14 rue Poincaré BP 30426 - 57200 SARREGUEMINES Cedex. Tél. : 03 87 95 48 23  
Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 / mardi, jeudi de 14h00 à 17h00. Annuaire : <https://cnb.avocat.fr>